



Chamonix, le

- 6 JUIL. 2012

Monsieur Dominique GUBLER
Président de l'Association des Amis du
Lavancher

50, chemin de la Coutire
Le Lavancher
74400 CHAMONIX MONT-BLANC

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

Dossier suivi par Jean-Marc BONINO
Email : sam.jmb@chamonix-mont-blanc.fr
Tél : 04 50 53 75 33

Réf : JMB/CM 125839

Objet : HAMEAU DU LAVANCHER

Monsieur le Président,

Lors de la réunion tenue le 5 juin dernier, les personnes présentes ont pu exprimer leur inquiétude au regard de l'hypothèse de l'accès au domaine skiable des Grands Montets par la piste forestière du Lavancher, étudiée par la Compagnie du Mont-Blanc.

Comme j'ai pu l'indiquer alors, la Compagnie du Mont-Blanc s'est engagée à procéder au recensement des différentes hypothèses de desserte du plateau pour les besoins du projet de rénovation du télésiège de Plan Joran. Elle doit nous faire connaître ses propositions dans les jours qui viennent. Les services compétents de la commune procéderont ensuite à leur analyse dont les conclusions seront ensuite discutées, en concertation avec les riverains et l'ensemble des acteurs concernés par les différentes hypothèses de travail.

J'ai bien noté le vif attachement que les personnes présentes le 5 juin avaient exprimé à la qualité de vie au village du Lavancher, et leur attention majeure d'assurer la préservation de cet environnement.

C'est la raison pour laquelle je vous confirme, comme je l'ai déjà annoncé, ma volonté d'engager, sous deux mois, une procédure destinée à préserver la qualité paysagère et patrimoniale du Village, plus particulièrement sur le secteur des « Combes du Lavancher » qui font l'objet de demandes depuis quelques années déjà.

La mise en place de ce dispositif réglementaire conservatoire dit « périmètre d'étude » au sens du code de l'urbanisme dans ses articles L.111.10 ou L.123.2 permettra à la commune de porter une attention et d'exprimer une vigilance particulière à tout projet de nature à affecter la qualité du lieu, voire d'en suspendre la réalisation, dans l'attente de la finalisation d'un schéma d'aménagement du site qui garantisse la préservation de la remarquable qualité du lieu, schéma pour lequel j'ai donné mission d'élaboration au cabinet d'étude en charge de la révision du Plan Local d'Urbanisme.

Je vous remercie de bien vouloir communiquer cette prise de position, qui je crois, va dans le sens des préoccupations exprimées le 5 juin dernier, à vos adhérents et toute personne que vous jugerez utile d'associer.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes respectueuses salutations.



Le Maire,

Eric FOURNIER.